



COMMUNICATION SUR LE TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS ET LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Pour l'année 2021, les taux d'obtention et les indicateurs liés à la trajectoire professionnelle des apprenant·e·s sont les suivants :

Taux d'obtention des certifications ou titres professionnels :

Sur 6 stagiaires ayant passé un examen, la répartition de la performance aux épreuves est la suivante :

- Obtention de la certification : 100 %
- Non-obtention de la certification : 0 %

Ces diplômes peuvent être obtenues également :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- En contrat d'apprentissage
- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- En candidature individuelle

Il n'y a pas d'équivalences possibles pour l'admissibilité à ces certifications.

Il n'y a pas de blocs de compétences mais il est possible d'avoir une validation partielle.

Les personnes titulaires de ces diplômes enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles peuvent obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social. Il/Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale.

Les suites de parcours possibles sont [indiquer les principales suites de parcours possibles à la suite de l'obtention de la certification : poursuite d'études, entrée sur le marché du travail en tant que (liste des métiers, secteurs et statuts d'emplois visés par la certification), création ou reprise d'entreprise, ...]

Pour un BPJEPS

Les Débouchés du BPJEPS

Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV reconnu par l'Etat. Selon la spécialité choisie lors de la formation, le diplômé peut exercer divers métiers qu'ils soient dans le milieu associatif ou dans les collectivités territoriales ou d'entreprises : animateur socio-éducatif, animateur jeunesse, animateur de quartier, animateur social... En effet, la formation dispense de gros modules sur l'encadrement des publics, la direction de collectif mineur et la conception de projet d'activités. Vous acquerez donc des compétences en encadrement de public, en projet d'animation ainsi qu'en pédagogie sportive. Le BPJEPS atteste l'acquisition de compétences professionnelles indispensables à la pratique du métier d'éducateur sportif ou d'animation. Il s'adresse aux personnes de 18 ans et plus, désireuses d'exercer une activité dans le domaine sportif, culturel ou social.

Deux spécialités sont possibles avec le BPJEPS : éducateur sportif ou animateur. Ces deux spécialités possèdent des différences au niveau des unités capitalisables à valider. En revanche, dans les deux cas, l'encadrement tout public dans tout lieu et toute structure et la mise en oeuvre d'un projet d'animation sont des Unités Capitalisables à valider puisqu'elles comportent les compétences clés à acquérir pour devenir éducateur sportif ou animateur. Cette formation s'effectue en alternance, par l'intermédiaire d'un contrat de stage ou de professionnalisation, ce qui permet de vraiment mettre en pratique les notions vues au centre.

Après un BPJEPS

Vous pourrez bien évidemment continuer les études dans le domaine sportif et/ou de la santé. Le CFPMS propose deux bachelors accessibles avec un BPJEPS : le bachelor Sport Santé Bien Être et le bachelor Management, Communication et Business Sportif.

Le bachelor Sport Santé Bien Être vous permettra d'accéder à des postes à forte potentiel de rémunération en plus de ce que vous percevez en tant que coach sportif ou éducateur sportif. Les postes de manager ou de responsable de structure seront aussi moins éprouvant que les métiers de coach sportif/éducateur sportif.

Le bachelor Management, Communication et Business Sportif vous permet de devenir expert en Management et Business des métiers du Sport. Grâce à l'option pépinière d'entreprises que propose le CFPMS, le bachelor MCB peut aussi vous aider dans l'accompagnement et le développement de votre entreprise en toute sécurité.

A l'issue de l'un de ces bachelors, un MBA est envisageable tel que le MBA Business Sportif International : cliquez ici pour plus d'information .

Le diplôme BPJEPS ouvre donc des portes qu'elles soient sur le marché du travail ou sur la poursuite d'études.

Après un DEJEPS

DÉBOUCHÉS

Les types d'emplois principalement visés sont :

Animateur-coordonnateur, Animateur de réseau, Coordonnateur d'activités, Responsable d'animation, Adjoint de direction, Agent de développement de la vie associative, Responsable de secteur

SUITES DE PARCOURS

Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : oui DESJEPS

Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté ; CAFERUIS / CAFDES ou DEIS

Après le DESJEPS

Une fois DESJEPS obtenu, il est possible d'intégrer un cursus universitaire (niveau Master) ou de poursuivre vers une formation professionnelle de niveau 7 (équivalent BAC+5).

Les débouchés professionnels sont :

Pour un BPJEPS

Secteurs d'activités :

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs (trices).

Type d'emplois accessibles :

Animateur(trice)

pour la mention loisirs tous publics : directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM).

pour la mention animation sociale : animateur(trice) social(e) ou médiateur(trice)

Code(s) ROME :

G1202 - Animation d'activités culturelles ou ludiques

G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité du directeur d'accueil collectif de mineur est soumise à l'application de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BPJEPS spécialité animateur, mention loisirs tous publics.

Pour un DEJEPS

Type d'emplois accessibles :

Animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, responsable d'animation, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

Code(s) ROME :

K1206 - Intervention socioculturelle

G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Pour un DESJEPS

Secteurs d'activités :

Le directeur sportif travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à une fédération sportive ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Type d'emplois accessibles :

Directeur, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre..

Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

K1802 - Développement local

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'entraîneur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le DES JEPS.